

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2024/42 du 11 avril 2024

Nombre de Conseillers : 53
En exercice : 53
Quorum : 27
Présents : 45
Absents : 8
Votants : 45
-dont « pour » : 45
-dont « contre » : 0
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Saint Michel, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 4 avril 2024.

Présents : M Esterez, JJ Maumus, JN Jammet, P Cano, C Ladois, F Saphore, JF Doz, R Sassoli, F Dupouey, P Laprebende, C Abadie, V Cyriaque, P Taran, M Ulian, S Lahille, F Thiroit, M Nogues, JC Dazet, D Tugaye, P Baron, C Salles, M Doneys, C Falceto, JP Magni, C Bonneau (suppléante de JC Laborie), C Daujan, F Monserrat, L Soriano, JF Daubian, J Sénac (suppléant de JM Laffitte), D Pomies, J Puch Nedellec, A Bourdallé, D Jove, F Gouzenne, G Pujos, C Verdier, A Fonvielle, H Tujague, J Bernichan, P Ducombs, C Mailhos, M Moura, B Sarrelabout, JF Abadie

Absents excusés : C Bonnassies

Absents non excusés : O Vendome, G Tanques, JM Castay, JC Verdier, C Bousquet, JM Le Mao, P Saintagne

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : A Bourdallé

Objet : Modification du tableau des emplois de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération du 6 mars 2024 modifiant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes au 1^{er} avril 2024,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT que l'obtention d'un concours, suivi avec l'accord de la collectivité, par un agent contractuel permet d'accéder à sa titularisation et faciliter ainsi son évolution de carrière,

Il est proposé à l'assemblée la création du poste suivant :

a) Création du poste 69CC suite à obtention concours (poste 58CC)

- Emploi : Agent de développement économique
- Grade(s) : Animateur / Rédacteur / Technicien / Catégorie B
- Temps hebdomadaire : 35h00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création du poste cité ci-dessus,
- **DE FIXER** comme suit les effectifs du personnel de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne à compter du 1^{er} mai 2024 :

NOMBRE de POSTES	Nbre de contrats	N° de Poste	Emplois	Effectif	Durée hebdo	Cadre d'emplois des fonctionnaires pouvant occuper les emplois
1	2 CC+CIAS	1 CC	Directeur Général	1	34 h	Attaché
2	1	2 CC	Directeur Adjoint	1	35 h	Attaché
3	1	3 CC	Directeur des Ressources Humaines	1	35 h	Attaché
4	1	5 CC	Responsable Pôle Développement	1	35 h	Animateur territorial
5	1	7 CC	Agent de gestion comptable	1	35 h	Adjoint administratif
6	1	8 CC	Assistante de Gestion R.H.	1	35 h	Adjoint administratif
7	1	10 CC	Agent accueil polyvalent	1	30 h	Adjoint administratif
8	1	11 CC	Assistante administrative	1	35 h	Adjoint administratif
9	1	12 CC	Assistante administrative	1	28 h	Adjoint administratif
10	1	13 CC	ATSEM	1	35 h	ATSEM
11	1	14 CC	ATSEM	1	35 h	ATSEM
12	1	15 CC	ATSEM	1	34 h	ATSEM
13	1	16 CC	ATSEM	1	30 h	ATSEM
14	1	17 CC	ATSEM	1	31 h	ATSEM
15	1	18 CC	ATSEM	1	35 h	Adjoint Technique
16	1	20 CC	ATSEM	1	30 h	ATSEM
17	1	24 CC	Agent d'entretien	1	28 h	Adjoint Technique
18	1	25 CC	Agent d'entretien	1	25 h	Adjoint Technique
19	1	26 CC	Responsable Cuisine centrale	1	35 h	Adjoint Technique
20	1	27 CC	Chauffeur de bus / Agent technique	1	35 h	Adjoint Technique
21	1	28 CC	Technicien logistique	1	35 h	Adjoint Technique
22	1	29 CC	Cuisinier	1	35 h	Adjoint Technique
23	1	30 CC	Cuisinier	1	30 h	Adjoint technique
24	1	31 CC	Cuisinier	1	30 h	Adjoint Technique
25	1	32 CC	Cuisinier	1	35 h	Adjoint Technique
26	1	33 CC	Cuisinier	1	35 h	Adjoint Technique
27	1	34 CC	Cuisinier	1	35 h	Adjoint Technique
28	2 CC+CIAS	37 CC	Assistante administrative	1	15 h	Adjoint Technique
29	1	38 CC	Agent de service	1	28 h	Adjoint Technique
30	2 CC+CIAS	39 CC	Agent de service	1	14 h	Adjoint Technique
31	2 CC+CIAS	40 CC	Agent de service	1	14 h	Adjoint Technique

32	1	41 CC	Agent d'entretien	1	34 h	Adjoint Technique
33	1	42 CC	Agent d'entretien	1	22 h	Adjoint Technique
34	1	43 CC	Agent d'entretien	1	18 h	Adjoint Technique
35	1	44 CC	Agent d'entretien	1	10 h	Adjoint Technique
36	1	45 CC	Agent de service et portage	1	23 h	Adjoint technique
37	1	47 CC	Agent d'entretien	1	7 h	Adjoint Technique
38	1	48 CC	Agent d'entretien et accompagnateur bus	1	25 h	Adjoint Technique
39	1	51 CC	Responsable du service des finances	1	35 h	Rédacteur territorial Adjoint administratif
40	1	52 CC	Agent d'accueil MSAP	1	35 h	Adjoint administratif
41	1	53 CC	Agent de gestion comptable	1	35 h	Adjoint administratif
42	1	54 CC	Agent de développement touristique	1	35 h	Technicien territorial
43	1	55 CC	Technicien infographiste	1	35 h	Technicien territorial
44	1	57 CC	Agent de développement de filières EnR locales	1	35 h	Technicien territorial
45	1	58 CC	Agent de développement économique	1	35 h	Technicien territorial
46	1	59 CC	Chargé de coopération territoriale	1	35 h	Animateur territorial
47	1	60 CC	Assistante de Gestion RH	1	35 h	Rédacteur territorial
48	1	61 CC	Agent d'entretien	1	22 h	Adjoint technique
49	1	62 CC	Chargé animation réseau lecture publique	1	14 h	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
50	1	63 CC	Chargé développement agriculture	1	35 h	Technicien territorial
51	1	64 CC	Chargé Urbanisme	1	35 h	Ingénieur
52	1	65 CC	Chargé de Communication	1	35 h	Adjoint administratif
53	1	66 CC	Responsable pôle développement	1	35 h	Animateur principal 2ème classe
54	1	67 CC	Conseiller numérique	1	35 h	Adjoint administratif
55	1	68 CC	Chargé Coopération Territoriale / Référent Handicap	1	35 h	Animateur
56	1	69 CC	Agent de développement économique	1	35 h	Animateur / Rédacteur Technicien

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Présidente,


Céline SALLES

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- et de sa publication le

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telerecours.fr.

